

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 454

présenté par

M. Vatin, M. Vialay, M. Bouley, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Quentin, Mme Meunier, M. Bourgeaux, M. Hemedinger, M. Perrut, M. Menuel, M. Grelier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive, M. Ravier, M. Bony, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« , notamment en termes de santé environnementale, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'article 3 du projet de loi climat, afin d'intégrer aux objectifs du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable la notion de sensibilisation à la santé environnementale. L'article 3 de la loi climat vise en effet à modifier l'article L. 421-8 du Code de l'éducation qui concerne le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cet amendement modifiant l'article 3 vise à inscrire dans les missions de ce comité la nécessité de mettre en place des moyens spécifiques pour l'éducation à la santé environnementale, au même titre que pour l'éducation au développement durable, afin de préparer aujourd'hui la santé des citoyens de demain.

La gravité de la pandémie du Covid-19 est particulièrement accentuée par la présence simultanée d'une autre épidémie, celle des maladies chroniques. En effet, les individus touchés par des formes graves du Covid-19 sont les patients atteints de maladies non transmissibles telles que l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle et les maladies cardio-vasculaires, avec une comorbidité s'élevant à 84 % (Santé Publique France).

En France, le nombre de patients atteints par ces maladies chroniques a doublé entre 2003 et 2017 (Santé Publique France). De multiples facteurs y contribuent, tels que la pollution atmosphérique et

l'exposition aux substances chimiques dangereuses à travers les sols, l'alimentation, l'eau, les bâtiments, les plastiques, les objets et produits du quotidien. La consommation alimentaire ultra-transformée et l'aménagement urbain de nos villes sont également des enjeux clés de santé environnementale.

Il y a donc un besoin clair d'inscrire la santé environnementale à l'organisation administrative du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées publics locaux d'enseignement.